

# Au programme en mars

## VOS RDV DU MOIS

### **Dimanche 04 :**

10h00 : culte, pas d'école du dimanche  
16h00 : concert de Tony Tornatore

### **Vendredi 09 :**

Réunions de maison

### **Samedi 10 :**

18h30 : réunion d'église avec le pasteur Joël Kossi

### **Week-end avec le pasteur Joël Kossi**

Samedi 10 : 18h30 réunion d'église

Dimanche 11 : 10h00 culte - 12h00 Jeûne et prières

### **Dimanche 11 :**

10h00 : réunion d'ados

### **Mardi 13 :**

09h15 : réunion de prières des femmes

### **Vendredi 16 :**

18h30 : réunion L.S.V.

19h30 : réunion du conseil d'administration

### **Dimanche 18 :**

09h30-11h00 : culte

11h15-12h45 : assemblée générale

16h00 : réunion de femmes

### **Vendredi 23 :**

Réunions de maison

### **Dimanche 25 :**

10h00 : culte

10h00 : réunion d'ados

16h00 : cours bibliques

16h00 : Choral'Kids

### **Mardi 27 :**

09h15 : réunion de prières des femmes

## AUDITIONS LSV

Le temps est venu pour le département Louange Sono Vidéos de se lancer dans une phase nouvelle et pleine de défis. C'est pourquoi, à partir de cette année, auront lieu des auditions officielles pour qui veut intégrer l'équipe déjà en place.

Comme en 2011, nous procéderons à des auditions individuelles, avec désormais une équipe de musiciens et chanteurs pour accompagner les candidats.

Egalement, il sera possible aux personnes intéressées par le côté technique de venir découvrir la sonorisation, la vidéo projection et la caméra, leurs différents aspects, leurs spécificités et leur importance dans le bon déroulement des réunions.

Si donc vous êtes passionnés de Jésus et de musique, que vous pensez avoir un talent dans ce domaine et que vous désirez le mettre au service de Dieu et de l'Eglise ; si vous n'avez pas peur des défis et recherchez l'excellence spirituelle et technique, alors cette audition est là pour vous !

Les auditions auront lieu la 1ère semaine d'Avril. Les intéressés peuvent dès à présent se rapprocher de Mathias Marques pour obtenir un formulaire à remplir, de manière à avoir toutes les informations nécessaires pour un bon déroulement.

Nous vous attendons !

L'ÉQUIPE LSV

## ASSEMBLEE GENERALE

### Eglise de Valenciennes : le dimanche 18 mars

Les confessions religieuses, souhaitant se livrer à la pratique d'un culte, doivent constituer des associations culturelles de la loi de 1905, concernant la séparation des églises et de l'Etat. Les associations culturelles sont formées pour subvenir aux frais de fonctionnement, à l'entretien des locaux et à l'exercice d'un culte.

La loi impose aux associations culturelles, l'obligation de prévoir dans leurs statuts l'existence d'une assemblée générale chargée en particulier de contrôler et d'approuver la gestion des finances et des biens de l'église par le conseil d'administration.

L'assemblée générale doit réunir tous ses membres, en donnant à chaque membre une voix délibérative. Cependant, les assemblées générales ne sont pas publiques et le bureau peut refuser la présence de personnes non prévues par les statuts.

Quelles sont les compétences de l'assemblée générales ?

- Approuver la situation morale de l'association exposée par le président et le rapport financier présenté par le trésorier. Le président doit laisser s'exprimer toutes les opinions. Elles devront être présentées par écrit avant la date indiquée sur la convocation. Le président peut limiter la durée des interventions pour éviter tout abus ;
- Voter le budget prévisionnel ;
- Elire et procéder, éventuellement au renouvellement des membres du Conseil d'Administration ;
- Décider des actes touchant au patrimoine de l'association.
- Modifier les statuts.